

M. Symes: Monsieur l'Orateur, je demandais au ministre de garantir que cet argent sera investi au Canada. Je n'ai pas obtenu de réponse. L'étude que le ministère a faite de l'industrie et qui a été publiée hier montre qu'en deux ans, soit en 1977 et en 1978, l'industrie a consacré environ 1.8 millions de dollars à la diversification de ses activités, à l'acquisition de sociétés et à des investissements à l'étranger. Étant donné que le rapport précise que ces dépenses ne contribuent aucunement ou du moins très peu, au développement à court terme des ressources pétrolières potentielles du Canada et qu'elles pourraient diminuer les fonds globaux qui pourraient nous aider à atteindre nos objectifs dans le domaine des approvisionnements, j'aimerais que le ministre me dise quelles mesures il prendra pour mettre un terme à cette pratique.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le député parle de la loi de surveillance qui entraîne la publication d'informations relatives aux activités de l'industrie pétrolière au Canada. Si je ne m'abuse, le député prétend que nous devrions freiner l'exode de capitaux vers l'étranger. J'en conclus aussi que selon lui, Petro-Canada ne devrait pas investir dans la Mer du Nord, en Espagne et au large du Vietnam.

M. Symes: Le ministre élude encore une fois la difficulté. Les consommateurs doivent assumer des coûts accrus et cet argent n'est pas entièrement réinvesti au Canada. Le rapport de son ministère conclut que la structure du secteur des ressources au Canada risque, si cette tendance persiste, de consister uniquement dans une ou deux décennies d'une poignée d'immenses consortiums de ressources, possédés et contrôlés pour la plupart par des intérêts étrangers. Le gouvernement entend-il présenter une mesure législative comme celle qui existe aux États-Unis pour interdire semblable acquisition et diversification?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à dire à propos de l'argent investi à l'extérieur du Canada, sans vouloir défendre cette fuite de capitaux vers l'étranger, qu'une partie sert à acquérir pour les Canadiens des ressources et des approvisionnements de pétrole. Cela mis à part, notre politique va favoriser la participation accrue des Canadiens. On constatera que, dans le cadre de notre politique énergétique globale, nous faisons en sorte d'accroître la participation des Canadiens et de réduire l'emprise que les multinationales exercent à l'heure actuelle sur notre pays.

[Français]

LE DANGER DE PÉNURIE AU QUÉBEC ET DANS LES PROVINCES MARITIMES—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT CRÉERA UN OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS

M. Fabien Roy (Beauce): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Le 21 mars 1979, la Chambre des communes adoptait le bill C-42 prévoyant la création d'un office de répartition des approvisionnements d'énergie et prévoyant également la nomination du directeur général de l'office et des membres de cet office. J'aimerais demander au gouvernement s'il a l'intention de donner suite à cela afin de créer cet office de répartition des approvisionnements d'énergie dans les plus brefs délais et d'en nommer les membres prochainement, étant donné les inquié-

Questions orales

des grandissantes qui touchent la population du Québec et des provinces Maritimes sur la sécurité des approvisionnements?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a souvent parlé de nos intentions au sujet de l'office mentionné par l'honorable député. Nous avons l'intention de trouver des membres pour former cet office et d'annoncer leur nomination au moment approprié.

M. Roy (Beauce): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Au cours d'une conférence de presse donnée le 8 novembre dernier, le premier ministre avait déclaré, en faisant référence à la lettre qu'il m'avait fait parvenir le 6 novembre, et je cite les propos du premier ministre.

Nous avons indiqué dans la lettre à M. Roy que peut-être nous voulons considérer l'établissement d'un tel mécanisme et les membres d'un tel mécanisme avant une étape de crise, pour être certains que nous aurons la capacité de planifier à l'avance.

J'aimerais demander au ministre, étant donné que nous connaissons tous les intentions du gouvernement, quand son gouvernement passera aux actes, ce qui est encore bien plus important?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, nous agissons aussitôt que possible. Je dois signaler que ce n'est pas simplement une agence ou un mécanisme qui est nécessaire ici. La chose essentielle pour le Canada, c'est d'avoir une politique énergétique qui puisse donner aux Canadiens l'assurance d'approvisionnements dans l'avenir. Dans le passé, à cause de l'inaction de l'ancien gouvernement, on n'a pas réalisé la sécurité d'approvisionnements essentiels et possibles pour un pays comme le Canada. Nous avons pris l'engagement profond de changer le sens de la politique énergétique et d'avoir une politique d'auto-suffisance énergétique pour le Canada.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE SAUMON DE L'ATLANTIQUE

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au ministre des Pêches et des Océans a trait au communiqué qui a été publié hier et qui expose la politique du gouvernement concernant le saumon de l'Atlantique. En fait, notre parti n'a jamais vraiment l'occasion de poser les questions qu'il voudrait poser durant la période des questions orales. J'aimerais signaler, en guise d'entrée en matière . . .

● (1140)

M. l'Orateur: A l'ordre. Que le député en vienne au fait.

M. Rompkey: Le communiqué du ministre ne parle pas des pêcheurs autochtones. Mais j'ai une question précise à poser au ministre. Il a dit que la pêche commerciale diminuera et que le nombre de pêcheurs sera réduit. D'autre part, la pêche sera rétablie dans certaines régions. Le ministre pourrait-il nous dire de quelles réductions il veut parler et comment elles seront effectuées?